

## Commune de BOLLEZEELE

### Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 avril 2024

En mairie - 19 h 30 / 23 h 15

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	14
Nombre de votants par procuration	1

#### **PRÉSENTS (14) :**

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, POUBLANC Jean-Michel, LANNOY Faustine, BERTRAM Louis.

**ABSENT ayant donné procuration (1) :** MASSEY-BOERHAVE Yvette - a donné procuration à Marie-Noëlle AGEZ.

**ABSENT(S) (0) :** néant.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

### DELIBERATIONS

#### **1. 2024-04-01 Modification de la proposition de vente de la propriété de Pontcarré**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2022-02-08 du 28 février 2022 par laquelle le conseil municipal a décidé la vente du bien situé à Pontcarré, légué à la commune et aux communes d'Arnèke et de Rubrouck par M. VANHERSECKE.

Il rappelle les délibérations n°2023-08-01 et n° 2023-11-01 validant la vente du bien de Pontcarré à M. Robert DAO représentant de la SAS PMLV pour 750 000.00 €.

Considérant que M. Robert DAO n'a pas obtenu l'autorisation d'urbanisme pour la construction d'un immeuble après destruction de la maison située sur le terrain 97 grand rue 77135 Pontcarré,

Considérant que M. Robert DAO a déposé une nouvelle autorisation d'urbanisme visant à aménager 4 terrains à bâtir sur le terrain et en maintenant la maison existante ;

Considérant que M. Robert DAO propose une nouvelle offre aux communes de 625 000.00 €,

Monsieur le Maire propose d'accepter la nouvelle offre proposée par M. Robert DAO.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Décide la vente du bien sis 97 grand rue 77135 Pontcarré portant la désignation cadastrale A N° 125 pour 227 m<sup>2</sup> et A N°124 pour 2373 m<sup>2</sup> et au prix de 625 000.00 € nets vendeurs à M. Robert DAO représentant de la SAS PMLV, dont le siège se situe à Fontenay le Vicomte (91540).

- Maintient la charge de l'entretien des sépultures de la famille de M. VANHERSECKE.
- Autoriser M. le Maire à se faire représenter par délégation de signature pour la signature des actes liés à la vente du bien de PONTCARRE.

**Récupération des loyers : 2024-04-02** Monsieur le Maire propose l'encaissement du solde de tous comptes de loyer de la maison du legs Vanhersecke soit 2 544.49 euros pour les 3 communes nets de frais de recouvrement : 848.16 € pour la commune. La somme sera inscrite à l'article 75888 « Autres produits de gestion courante ».

## **2. 2024-04-03 Achat du terrain pour l'école – montant de l'indemnité d'éviction pour le locataire**

Monsieur le maire rappelle le projet communal de création d'une nouvelle école et la délibération n°2023-11-08 concernant l'achat de la parcelle section B n°1690 de 6 935 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal a approuvé l'acquisition de la parcelle B n°1690 auprès des conjoints BERQUIN. Dans le cadre de cette acquisition, il convient de procéder à l'indemnisation du locataire exploitant de ce terrain M. Philippe DEHONDT.

L'usage selon la notaire du montant des droits d'éviction est compris entre 1.70 € à 2.30 € du m<sup>2</sup>. M. et Mme DEHONDT demande une indemnité d'éviction de 7 € du m<sup>2</sup>.

Après délibération, le conseil municipal procède à un vote à main levée :

- **Proposition** : montant de l'indemnité d'éviction à 2.30 €/ m<sup>2</sup>, soit 15 950.50 € pour la parcelle section B n° 1690 de 6 935 m<sup>2</sup>.  
14 voix pour et 1 voix contre.

## **3. Enquête publique sur la demande d'EDF concernant le rapport comportant les conclusions du réexamen prévu à l'article L593-19 du code de l'environnement – CNPE de Gravelines.**

Les enquêtes publiques conjointes concernent le rapport comportant les conclusions du réexamen prévu à l'article L.593-19 du code de l'environnement lors du 4ème réexamen périodique, au-delà de la 35ème année de fonctionnement des réacteurs nucléaires n°1 et n°3 du centre nucléaire de Gravelines :

- Réacteur électronucléaire n°1 de l'installation nucléaire de base INB n°96
- Réacteur électronucléaire n°3 de l'installation nucléaire de base INB n°97

La commune est concernée car elle est située dans un rayon de 20 kilomètres autour de l'installation du centre nucléaire de production d'électricité de Gravelines. L'enquête publique a lieu du 2 avril 2024 au 3 mai 2024.

## **4. Accueil collectif de mineurs d'été** ***a. 2024-04-04 Organisation***

Monsieur le Maire rappelle que l'accueil fonctionnera du lundi 15 juillet au vendredi 16 août 2024.

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adapter les activités et l'organisation de cet accueil selon les règles suivantes :**

- D'accueillir les enfants ayant de 4 et 12 ans (inclus) au moment du centre.
- De limiter le nombre de places à 54 enfants par jour de fonctionnement comprenant au maximum 16 enfants de moins de 6 ans.
- De supprimer l'accueil de loisirs si le nombre d'inscrits est inférieur à 18 enfants.
- De fixer le nombre d'animateurs en fonction de l'effectif avec un maximum de 6 animateurs et une directrice.
- De fixer les horaires d'accueil de la façon suivante :
  - Trois après-midis d'accueil par semaine : 14 h – 18 h
  - Deux journées complètes par semaine dont une journée de sortie.

Les nuitées de camping sont supprimées.

Les inscriptions seront closes le samedi 15 juin 2024.

Monsieur le Maire rappelle la convention signée avec la CAF de Dunkerque, qui prévoit l'application de tarifs modulés en fonction du quotient familial (QF).

Le Conseil Municipal décide de mettre en place les tarifs suivants pour l'été 2024 par enfant :

Par enfant	QF < 400	400 < QF < 610	610 < QF < 750	750 < QF < 1000	QF > 1000	Extérieurs
<b>Une semaine</b>	16.50	20.00	23.50	26.50	30.00	40.00
<b>Deux semaines</b>	26.50	31.00	35.50	40.00	44.50	54.50
<b>Trois semaines</b>	36.50	42.00	48.00	53.50	59.00	69.00
<b>Quatre semaines</b>	45.50	52.50	60.00	67.00	74.50	84.50
<b>Cinq semaines</b>	55.50	64.00	72.00	80.50	89.00	99.00

Le tarif comprend un goûter collectif pris par les enfants.

**b. 2024-04-05 Rémunération des animateurs**

Cette année la direction de l'ACM sera assurée les deux premières semaines par Lucile ROBERT et les trois semaines suivantes par Nathalie OUTERLEYS.

**Titulaire BAFA :**

**Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation – grade adjoint d'animation pour un animateur effectuant les 5 semaines de l'accueil de loisirs**

– Juillet 90 heures /août 80 heures : Echelle C1 - Echelon 10 - IB 419- IM 377

**Stagiaire BAFA :**

**Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation – grade adjoint d'animation pour un animateur effectuant les 5 semaines de l'accueil de loisirs**

– Juillet 85 heures /août 75 heures : Echelle C1 - Echelon 1 - IB 367- IM 366

**Animateur TITULAIRE BAFA intervenant du 15 juillet au 26 juillet 2024 : Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation – grade adjoint d'animation**  
Echelle C1 – échelon 10 – IB 419 – IM 377 - 70 heures

**Animateur TITULAIRE BAFA intervenant du 29 juillet au 16 août 2024 : Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation – grade adjoint d'animation**  
Echelle C1 – échelon 10 – IB 419 – IM 377 - 100 heures

**Directrice non titulaire pour la période 15 juillet au 26 juillet 2024**  
**Cadre d'emploi des animateurs territoriaux - grade animateur**  
Echelon 13 – IB 597 -IM 508 : 70 heures

M. le Maire est autorisé à verser des heures complémentaires ou supplémentaires en fonction des heures réalisées par les animateurs ou directeurs, qu'ils soient fonctionnaires ou non titulaires.

## **5. Personnel communal :**

### **a. 2024-04-06 Avancements de grade**

Suite à l'établissement des lignes directrices de gestion, des agents communaux peuvent bénéficier d'avancement de grade. Monsieur le Maire rappelle la procédure relative à l'avancement de grade. Le conseil municipal doit délibérer pour créer un emploi correspondant au grade d'avancement. La suppression de l'emploi correspondant à l'ancien grade sera réalisée après avis du Comité Social Territorial.

M. le Maire propose la création de 5 emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2024 :

- un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 28/35<sup>e</sup>
- un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 24/35<sup>e</sup>
- deux postes d'agents spécialisés de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à 30/35<sup>e</sup>

Le conseil municipal valide la création des 5 emplois au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

L'avis du CST sera sollicité pour la suppression des anciens postes. Le conseil municipal pourra ensuite délibérer sur la suppression des postes.

### **b. Renouvellement ou recrutement contrat PEC**

- 2024-04-07** Un contrat PEC arrive à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2024. M le Maire propose de solliciter le renouvellement pour 6 mois de ce contrat. En cas de refus de renouvellement, un nouveau contrat serait sollicité.
- 2024-04-08** Suite au nombre croissant des inscriptions en cantine scolaire, il est nécessaire de procéder à un recrutement pour augmenter l'encadrement au sein de la petite salle de restauration scolaire. Monsieur le Maire propose de solliciter un nouveau contrat aidé de 20 h.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces deux propositions.

### **c. 2024-04-09 Régime indemnitaire RIFSEEP – cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux**

Suite au recrutement de Stéphanie HENRY et vu l'avis favorable du Comité Social Territorial, M. le Maire propose de délibérer sur le régime indemnitaire pour les adjoints administratifs principaux de 2<sup>ème</sup> classe. Accord du conseil municipal sur le projet de délibération.

#### **d. 2024-04-10 Départ en retraite**

M. le Maire rappelle le départ en retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2024 de Mme MANIEZ après 41 années de carrières en mairie de Bollezeele. Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'organiser un pot de départ en retraite et d'attribuer un cadeau de départ. Le conseil municipal fixe le montant maximum du cadeau à 2 000.00 € pour les 41 années de carrière de l'agent en mairie de Bollezeele.

#### **6. Etat annuel des indemnités versées aux élus municipaux**

En vertu de l'article L. 2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes :« Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune ».

M. le Maire fait part des indemnités versées en 2023 aux élus municipaux.

#### **7. Budget primitif, taxes locales, programme et subventions 2024**

M. le Maire expose que la commission des finances s'est réunie le 20 mars 2024.

La commune utilise, au titre de l'année 2024, le référentiel M57 pour l'adoption de ses budgets. Elle est ainsi soumise à un régime juridique particulier et notamment pour le délai de convocation. En effet, le projet de budget doit être communiqué aux membres du Conseil Municipal au moins douze jours avant l'ouverture de la première réunion consacrée à son examen. Les documents transmis avec la convocation correspondent aux propositions de la commission des finances.

Les documents transmis sont :

- les résultats de l'exercice antérieur,
- une proposition d'écritures pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le budget est présenté à taux constants d'imposition. Des documents complémentaires sont transmis aux élus comme la notification des dotations de l'Etat reçus début avril 2024, un historique des dépenses et recettes de fonctionnement, un programme d'investissement...

#### **- 2024-04-11 Taux des taxes locales**

Depuis 2023, la taxe d'habitation est renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et son taux doit être voté annuellement.

M. le Maire expose la proposition de la commission des finances : non augmentation des taux.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux :

	2022	2023	2024
Taxes foncières sur les propriétés bâties	36.08 %	36.08 %	<b>36.08 %</b>
Taxes foncières sur les propriétés non bâties	50.00 %	50.00 %	<b>50.00 %</b>
Taxe d'habitation	16.08 %	16.08 %	<b>16.08 %</b>

**- Budget primitif - section de fonctionnement :**

Tous les chapitres budgétaires sont présentés aux membres du conseil municipal.

Les prévisions 2024 correspondent en majorité à la reconduction des inscriptions aux budgets précédents.

La section de fonctionnement comprend en dépenses, l'attribution des subventions.

**Subventions aux associations**

M. le Maire présente la proposition de la commission des finances.

Après délibération, le conseil municipal décide de verser les subventions suivantes aux associations, Guillaume PETYT, intéressé, ne prend pas part à la délibération :

Activités manuelles bollezeeloises	250.00	A.D.M.R.		200.00
Amicale des sapeurs-pompiers	550.00	Radio Uylenspiegel		50.00
Amicale du Don du Sang	100.00	Soins infirmiers à domicile		50.00
Bollezeele 2000 *	14 000.00	Yser Houck		300.00
C.A.S.C. *	3 300.00	Ass. Au-delà du cancer		30.00
Chasse Saint Hubert	229.00	Collège du Houtland		540.00
Club de l'amitié et de la gaieté	700.00	O.G.E.C. Saint Martin		100.00
Les Bollezenaerds	500.00	RASED		146.00
Musique de Bollezeele	1 250.00	Association des retables		339.00
UNC-AFN (anciens combattants)	366.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	Classe de découverte	0
USY Foot *	4 000.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	prix de fin d'année	164.70
Les BODY	600.00	Ecole et Famille (Ecole privée)	contrat d'association	6 395.89
La chorale	200.00	Médiathèque	Convention CASC	2 500.00
Les locaux motiv'	500.00	APE école publique	Classe de découverte	0
Les belles mécaniques	350.00	Affectation par délibération		9 789.41

*\*Subventions versées en plusieurs fois*

M. le Maire rappelle la manifestation organisée par les Locaux Motiv' dans le cadre de la journée du commerce de proximité. La commune de Bollezeele est lauréate au concours du label National « commerce et Artisanat dans la Ville » Trophée spécial village 2024. Monsieur le Maire félicite l'association « les Locaux Motiv' » pour le prix obtenu.

M. le Maire fait part de la demande de subvention de la Musique et des projets de manifestations pour cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge pour la Musique de BOLLEZEELE :

- les frais de réparation d'instruments. La proposition de la société La Trompe d'Eustache est retenue pour un montant annuel T.T.C. de 3 900 €.

- de verser une subvention de 2 500 € à l'association pour la manifestation qu'elle souhaite organiser cette année :

- Randonnée des Zycos le 13 juillet 2024

**- Budget primitif - section d'investissement :**

En recettes, le budget reprend les recettes suivantes :

- Compensation de la TVA : 4 400.00 €
- Taxe d'aménagement : 1 200 €
- Amortissements (que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement) : 25 359.00 €
- Solde d'exécution reporté : 30 750.61 €
- Résultat à affecter : 76 294.39 €
- Subventions : 11 050.00 € de fonds de concours CCHF et 22 100.00 € subvention Région pour la signalétique.

M. le Maire expose que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux de la taxe d'aménagement a été fixé en CCHF à 5 %, la CCHF percevra 1 % et la commune 4 %.

Le budget présenté permet de dégager de la section de fonctionnement un virement pour la section d'investissement de 595 690.70 €.

En dépenses, le budget reprend le programme d'investissement, des opérations pour ordre (que l'on retrouve également en section de fonctionnement), le remboursement de l'emprunt de la CAF soit 2 956.00 € en 2024.

Le montant de dépenses possibles pour le programme d'investissement s'élève à 651 066.70 €.

M. le Maire présente une liste des principaux travaux, achats et projets d'investissement pour cette année et pour les années futures :

Extincteurs	SIECF effacement et éclairage public rue de la poste, de l'ancienne gare et allée des fleurs. Echéancier 5 ans
Tondeuses et robot de tonte	SIECF Eclairage public place du stade, rue de l'église, place du Jeu de Paume, parking allée des peupliers- échéancier 5 ans
Signalétique - panneau lumineux d'information	SIECF effacement et éclairage public rue de l'église – échéancier 5 ans
Eclairage public route de Merckeghem	SIECF effacement et éclairage public allée des Peupliers – échéancier 5 ans
Travaux église réparation des vitraux	Achats de terrains
Aménagement de l'ancienne garderie	Construction d'une nouvelle école
Remplacement des panneaux extérieurs de l'Espace Jules Dehaene	Réfection de l'étage de la mairie

Pour l'acquisition des tondeuses et robot de tonte, la commission communale cadre de vie se réunira pour le choix du matériel.

Monsieur le Maire expose qu'une demande d'étude énergétique de la mairie a été sollicitée au Territoire Energie Flandre.

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la CCHF pour plusieurs projets communaux :

- l'achat du terrain pour la construction de l'école
- l'acquisition des tondeuses.

Accord du conseil municipal pour solliciter le fonds de concours de la CCHF.

Signalétique : le conseil municipal retient la proposition de la société LUMIPLAN pour un panneau lumineux d'information avec un écran d'affichage total.

**- Vote du budget : 2024-04-12**

La section de fonctionnement du budget primitif 2024 présentée s'équilibre à 1 679 146.70 € permettant un virement à la section d'investissement de 595 690.70 €.

La section d'investissement s'équilibre à 810 460.70 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 tel qu'il a été présenté.

**8. Questions et informations diverses**

- L'organisation du banquet des aînés au restaurant du Lion d'Or est reconduite. Le banquet devrait avoir lieu en novembre 2024. La distribution du colis sera faite avant l'organisation du banquet.

- M. le Maire informe qu'une enquête publique sur l'extension d'un élevage porcin à ARNEKE aura lieu du 15 avril au 17 mai 2024.

La commune est concernée par l'épandage dont une zone d'épandage située au centre du village.

Il est évoqué d'interdire l'épandage au centre du village dans le cadre de cette enquête publique. Jean-Michel POUBLANC et Louis BERTRAM s'inquiètent de cette proposition pour les agriculteurs bollezeelois qui épandent dans des zones proches du centre du village.

Le conseil municipal se prononcera lors du prochain conseil.

- Le bilan 2023 d'utilisation de la borne IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques), située place de la Sirène, est présenté aux membres du conseil municipal. On peut noter 325 charges en 2023.

**- Vente des bâtiments 4 A route de GRAVELINES**

Les hangars situés route de Gravelines appartenant à M. VAESKEN sont en vente. Le prix de vente affiché chez le notaire est de 363 500 €. Un entrepreneur est intéressé par un des bâtiments mais pas par la totalité.

M. le Maire fait part de la demande du notaire et de l'entrepreneur : la commune serait-elle intéressée par l'acquisition des autres bâtiments pour sa propre utilisation ou pour un autre projet ?

Suite à la commission cadre de vie et à son compte rendu transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal, Sabrina BOULOGNE interroge sur le dispositif à mettre en place chemin de la procession pour faire diminuer la vitesse. Pas de décision prise par le conseil municipal.

Murielle DUROISIN questionne sur la présence du panneau « rue de Flandre » sur la place. Le panneau doit être supprimé.

Faustine LANNOY indique que les Locaux Motiv' ont repéré des problèmes sur la signalétique. La présidente Patricia Maeght transmettra ses observations en mairie.

Bertrand DECANTER informe sur la tenue du Numérique Ethique Tour organisé par la CCHF à Crochte du 11 avril au 13 avril 2024.

Christine KIECKEN demande quand aura lieu la pose d'éclairage public rue de l'Ancienne Gare et rue de la Poste. Vu l'accord de l'Architecte des bâtiments de France sur le modèle candélabre et les délais de livraison, la pose devrait avoir lieu en juin selon Laurent VANPOUILLE.

Stéphane MISSIAEN rappelle les portes ouvertes du SIROM ce samedi 13 avril 2024.

Murielle DUROISIN interroge sur les propositions faites par le SIROM pour le compostage obligatoire depuis le début d'année. Le SIROM n'a pas fait de proposition à la commune pour l'organisation du compostage.

La secrétaire

Christine KIECKEN



Le Maire

Pierre MARLE

  
